

Olonzac, le 22 juin 2016



Aux parents des élèves d'Olonzac (Hérault),

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des services périscolaires (restauration scolaire, garderie et activités périscolaires), une ou plusieurs photos des enfants pourraient le cas échéant paraître dans la presse, il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les parents : ci-joint l'autorisation des parents pour l'année scolaire 2016/2017 à retourner le 5 juillet 2016 au plus tard à la mairie d'Olonzac.

Dorénavant à chaque rentrée scolaire, vous recevrez une même demande d'autorisation pour vos enfants à remplir.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

L'Adjointe au Maire,

Jeanne ROQUE.

J'autorise ou je n'autorise pas* (nom et prénom du représentant légal)

.....
mon fils ou ma fille (nom – prénom – classe)

.....
à paraître sur une photo dans la presse (le cas échéant) pour l'année scolaire 2016/2017.

Fait à

Signature du représentant légal

*rayer la mention inutile